

## Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 19 juillet 2010, à 19h30 au Club Nautique.

### 1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay-Côté et Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	Grégoire Dubé et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 38 personnes.

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juin 2010 et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2010**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
  - 6.1 Rapport financier au 30 juin 2010
  - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 6 – juin 2010 »
  - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - juillet 2010 »
7. **Dépôt de documents**
  - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2010
  - 7.2 CCU – procès-verbal de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2010
  - 7.3 États des résultats au 30 juin 2010
  - 7.4 Documents relatifs au dossier du réseau collecteur d'égout
8. **Avis de motion**
  - 8.1 Projet de règlement numéro #280 concernant l'obligation d'ériger une barrière à sédiment lors de nouvelle construction d'un bâtiment principal et modifiant le règlement de zonage numéro 122
  - 8.2 Projet de règlement numéro #281 visant à préciser les dispositions relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation et modifiant le règlement relatif aux permis et certificats (règlement numéro 121)
  - 8.3 **AJOUT** Projet de règlement #282 visant à interdire tout rejet depuis le rivage d'objets dans le lac et régler la disposition des eaux de vidange des piscine et spas et modifiant le règlement de zonage numéro 122
9. **Règlements**
  - 9.1 Adoption finale du règlement numéro 279 concernant les fondations des bâtiments principaux et amendant le règlement de construction numéro 124.
10. **Résolutions**
  - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
  - 10.2 Demande de dérogation mineure – chemin des Sous-Bois
  - 10.3 Octroi de contrat à Construction & Pavage Portneuf – pavage chemin des Sous-Bois
  - 10.4 Réfection du chemin Tour-du-Lac Sud – libération de la retenue
  - 10.5 Engagement d'un préposé à la vidange des installations sanitaires
  - 10.6 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2010
  - 10.7 Octroi d'une bourse à Olivia Toussaint-Martin pour sa participation à l'Équipe Canada junior
  - 10.8 **REPORTÉ** Dossier transféré à la Cour municipale
  - 10.8A **AJOUT** Dossier transféré à la Cour municipale

<b>RETRAIT</b>	10.9	Démission de Mme Doris Morin à titre de membre du CCU
	10.10	Démission de M. Benoît Gagné à titre de substitut du CCU
<b>RETRAIT</b>	10.11	Nomination de Mme Morin à titre de secrétaire du CCU
	10.12	Avis de condoléances – M. Lauréat Durand
	10.13	Avis de condoléances – M. Pierre Tremblay
	10.14	Création d'une banque de photos aux fins d'urbanisme
	<b>11.</b>	<b>Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles</b>
	<b>12.</b>	<b>Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour</b>
	<b>13.</b>	<b>Deuxième période de questions</b>
	<b>14.</b>	<b>Clôture de la séance</b>
	<b>15.</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>

---

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

**10-07-178** **II EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

<b>AJOUT</b>	8.3	Projet de règlement #282 visant à interdire tout rejet depuis le rivage d'objets dans le lac et régler la disposition des eaux de vidange des piscine et spas
<b>REPORTÉ</b>	10.8	Dossier transféré à la Cour municipale
<b>AJOUT</b>	10.8A	Dossier transféré à la Cour municipale
<b>RETRAIT</b>	10.9	Démission de Mme Doris Morin à titre de membre du CCU
<b>RETRAIT</b>	10.11	Nomination de Mme Morin à titre de secrétaire du CCU

## **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

## **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2010**

### Séance ordinaire du 21 juin 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**10-07-179** **IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2010 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Mme Johanne Tremblay-Côté, maire suppléant, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

### Séance extraordinaire du 8 juillet 2010

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**10-07-180** **IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2010 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

**5. CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de juillet 2010 et la dépose.

**6. TRÉSORERIE**

**6.1 RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2010**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 juin 2010

10-07-181

**II EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

**6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 6 JUIN 2010**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 6 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 103,651.42\$.

10-07-182

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois de juin 2010 soit adoptée tel que présentée.

**6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2010**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de juillet 2010.

10-07-183

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 9 454.13\$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**7.1 Liste des permis émis pour le mois de juin 2010**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de juin 2010, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de juin 2010 soit annexée au présent procès-verbal.

**7.2 CCU – procès-verbaux de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2010**

Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère, dépose pour être annexé au présent procès-verbal, le compte-rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> juin 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**7.3 État des résultats au 30 juin 2010**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 30 juin 2010 et une copie est remise aux membres du Conseil.

7.4 Documents relatifs au dossier du réseau collecteur d'égout

M. le maire fait lecture de la liste des documents relatifs au dossier du réseau collecteur d'égout au 14 juillet 2010 et une copie est remise aux membres du Conseil.

8. **AVIS DE MOTION**

8.1 Projet de règlement concernant l'obligation d'érection d'une barrière à sédiment lors de nouvelle construction d'un bâtiment principal et modifiant le règlement de zonage numéro 122

**Avis de motion est par les présentes donné par moi, Grégoire Dubé, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :**

L'obligation d'érection d'une barrière à sédiment lors de toute nouvelle construction d'un bâtiment principal et modifiant le règlement de zonage numéro 122

**Donné à Lac-Sergent, ce 19<sup>ème</sup> jour de juillet 2010**

8.2 Projet de règlement visant à préciser les dispositions relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation et modifiant le règlement relatif aux permis et certificats (règlement numéro 121)

**Avis de motion est par les présentes donné par moi, Grégoire Dubé, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :**

Visant à préciser les dispositions relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation et modifiant le règlement relatif aux permis et certificats (règlement numéro 121)

**Donné à Lac-Sergent, ce 19<sup>ème</sup> jour de juillet 2010**

**AJOUT**

8.3 Projet de règlement #282 visant à interdire tout rejet depuis le rivage d'objets dans le lac et règlementer la disposition des eaux de vidange des piscine et spas

**Avis de motion est par les présentes donné par moi, Grégoire Dubé, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :**

Visant à interdire tout rejet depuis le rivage d'objets dans le lac et règlementer la disposition des eaux de vidange des piscines et spas et modifiant le règlement numéro de zonage 122.

**Donné à Lac-Sergent, ce 19<sup>ème</sup> jour de juillet 2010**

9. **RÈGLEMENTS**

9.1 Adoption finale du règlement numéro 279 concernant les fondations des bâtiments principaux et amendant le règlement de construction numéro 124

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent a adopté en 1992 le règlement de construction numéro 124;

**ATTENDU QUE** l'article 2.4 de ce règlement interdit l'usage de blocs de béton, de piliers ou de pilotis pour les fondations de tout bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** ces interdictions n'existaient pas avant 1992;

**ATTENDU QUE** de nombreux citoyens désirent agrandir leur bâtiment principal en utilisant les mêmes matériaux que leur fondation ou des pieux vissés ou des pilotis pour l'ajout de parties saillantes;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Sergent désire autoriser ces usages et en conséquence, modifier ledit Règlement de construction numéro 124;

**EN CONSÉQUENCE**, il est

**PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-07-184

**QUE** le présent règlement portant le numéro 279 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

**Article 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « RÈGLEMENT NUMÉRO 279 CONCERNANT LES FONDATIONS DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 124 ».

**Article 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de permettre l'utilisation de matériaux semblables aux fondations existantes pour l'agrandissement d'un bâtiment principal ou l'usage de pieux vissés ou de pilotis pour l'ajout de parties saillantes à un bâtiment.

**Article 4 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 124**

L'article 2.4 du Règlement de construction numéro 124 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« 2.4 L'emploi de blocs de béton ainsi que de piliers, pieux ou pilotis est prohibé pour les fondations de tout bâtiment principal.

Malgré ce qui précède, les fondations d'un bâtiment principal existant peuvent être agrandies en utilisant les mêmes matériaux uniquement lorsqu'il s'agit de compléter la construction pour la rendre de forme rectangulaire ou carrée. Cette possibilité permet uniquement de combler les espaces libres au sol d'une construction en prolongeant deux murs du bâtiment existant jusqu'à leur point d'intersection. Dans les autres cas, les matériaux utilisés pour les fondations doivent être conformes aux normes prescrites.

L'utilisation de pieux vissés ou de pilotis est autorisée pour supporter l'ajout de parties saillantes à un bâtiment tels les galeries, les terrasses ou autres parties semblables. Dans le cas d'un agrandissement d'un bâtiment dans une zone à risque d'inondation, les fondations peuvent également être réalisées à l'aide de pieux vissés ou pilotis

dans la mesure où la construction respecte les normes prescrites en zone inondable. »

#### **Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

### **10. RÉSOLUTIONS**

#### **10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA**

**ATTENDU QUE** certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 6 juillet 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**10-07-185**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre les permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

**QUE** cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

#### **10.2 Demande de dérogation mineure – chemin des Sous-Bois**

***M. Grégoire Dubé, conseiller, informe les membres du Conseil  
Qu'il est en conflit d'intérêt et se retire de la séance.***

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 2307, chemin des Sous-Bois et désigné par le numéro de lot 3 515 058 dans le cadastre du Québec laquelle vise à régulariser l'implantation d'un garage à 1.85 mètres du bâtiment principal alors que l'article 7.2.4., paragraphe 5 du règlement de zonage numéro #122 stipule que la norme réglementaire est de 2 mètres;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le 6 juillet dernier la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

**ATTENDU** que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

**10-07-186**

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

D'accepter cette demande de dérogation mineure, aux fins de régulariser l'implantation existante du garage à 1.85 mètres du bâtiment principal plutôt qu'à 2 mètres, et permettre que le bâtiment secondaire soit conforme.

***M. Grégoire Dubé, conseiller, réintègre son siège  
suite à l'adoption de cette résolution.***

#### **10.3 Octroi de contrat à Construction & Pavage Portneuf – pavage chemin des Sous-Bois**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac Sergent a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux de pavage sur le chemin des Sous-Bois conforme à la résolution no 10-06-161 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent ;

FIRME	COUT	AVEC TAXES
<b>PAVCO</b>	47 695.00 \$	<b>53 835.73 \$</b>
<b>Construction &amp; Pavage Portneuf.</b>	31 360.00 \$	<b>35 397.60 \$</b>

**10-07-187** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le contrat de revêtement bitumineux du chemin des Sous-Bois soit octroyé à la firme Construction & Pavage Portneuf au montant de 31 360.00 \$ plus les taxes applicables;

**LE** devis, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – Surfçage.

10.4 Réfection du chemin Tour-du-Lac Sud – libération de la retenue

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 09-10-189, la Ville de Lac Sergent a octroyé un contrat à la compagnie Pax Excavation pour la réfection de la chaussée du chemin Tour-du-Lac Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis prévoit des retenues en fonction d'une garantie d'exécution au contrat pour l'ensemencement hydraulique;

**CONSIDÉRANT QUE** le couvert végétal ne couvre environ que 90% de la surface ensemencée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de nos ingénieurs (DESSAU) à l'effet de libérer la retenue en appliquant une retenue permanente de 10% de 2 500\$, soit 250\$;

**10-07-188** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la libération de la retenue au montant de 2 250 (deux mille deux cent cinquante) dollars plus les taxes applicables;

10.5 Engagement d'un préposé à la vidange des installations sanitaires

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux en période estivale doivent être exécutés pour la municipalité ;

**10-07-189** **EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** Monsieur François Cormier soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période estivale 2010, comme préposé à la vidange de fosse et pour exécuter divers travaux selon les besoins de la municipalité et au taux horaire de 11.00\$ de l'heure.

**QUE** le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

10.6 Association des directeurs municipaux du Québec – Colloque de zone 2010

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de zone La Capitale est présenté les 16 et 17 septembre 2010 à l'Hôtel de la Roche pleureuse à l'Isle-aux-Coudres;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-07-190

**QUE** la municipalité de Lac-Sergent inscrive Madame Josée Brouillette à la formation mentionnée ci haut qui se déroulera les 16 et 17 septembre prochain à l'Isle-aux-Coudres;

**QUE** les coûts d'inscription de 100.00 dollars plus taxes soient chargés au poste budgétaire Formation - code 2130454.

**QUE** les frais encourus soient remboursés sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 500 dollars.

10.7 Octroi d'une Bourse à Olivia Toussaint-Martin pour sa participation à l'Équipe Canada junior

**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

10-07-191

D'octroyer une assistance financière de 150\$ à Olivia Toussaint-Martin pour sa participation à l'Équipe Canada junior, mission économique en Chine et en Malaisie au mois d'août 2010.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire Administration – dons et souscriptions 219-0494.

**- SUSPENSION DE LA SÉANCE –**

A 20h45

**A la reprise de la séance, tous les membres du Conseil sont toujours présents**

**- REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS –**

A 20h47

**REPORTÉ**

10.8 Dossier transféré à la Cour municipale

10.8A Dossier transféré à la Cour municipale

**IL EST PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller

**SUR DIVISION DE** M. François Garon, conseiller

10-07-192

**ET RÉSOLU** à la majorité des membres présents

**DE** transférer le dossier d'urbanisme suivant à la Cour municipale de Saint-Raymond pour jugement et exécution, s'il y a lieu;

- 1878, chemin de la Pointe – implantation non conforme du gazébo existant.

**RETRAIT**

10.9 Démission de Mme Doris Morin à titre de membre du CCU

10.10 Démission de M. Benoît Gagné à titre de substitut du CCU

**ATTENDU QUE** M. Benoît Gagné a remis sa démission aux membres du Conseil de Ville à titre de substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

10-07-193

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les membres du Conseil de Ville de Lac-Sergent accepte la démission de M. Gagné et le remercie de son implication.

**RETRAIT**

10.11 Nomination de Mme Morin à titre de secrétaire du CCU

10.12 Avis de condoléances – M. Lauréat Durand

**CONSIDÉRANT** le décès survenu le 10 juin 2010 de Monsieur Lauréat Durand, résidant sur le Vieux-Chemin au lac Sergent;

10-07-194

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille, dont plus particulièrement son épouse, Mme Colette Durand;

**QU'**une somme de vingt-cinq (25.00) dollars soit versée à la mémoire de M. Durand à la Fondation des maladies du cœur du Québec.

10.13 Avis de condoléances – M. Pierre Tremblay

**CONSIDÉRANT** le décès survenu le 30 juin 2010 de Monsieur Pierre Tremblay, résidant sur le chemin Tour-du-Lac Nord au lac Sergent;

10-07-195

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille, dont plus particulièrement son épouse, Mme Jacqueline Côté;

**QU'**une somme de vingt-cinq (25.00) dollars soit versée à la mémoire de M. Pierre Tremblay à la Société Alzheimer de Québec.

10.14 Création d'une banque de photos aux fins d'urbanisme

10-07-196

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac Sergent procède à la création d'une banque de photos aux fins d'urbanisme en autorisant l'inspecteur municipal et l'inspecteur adjoint à visiter les terrains sur le territoire pour la prise de photos.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Présentation d'un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement

11.2 Assemblée publique d'information concernant le projet collecteur d'égout

11.3 Visite au Musée François Pilote le samedi 28 août 2010

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

10-07-197

**IL EST PROPOSÉ** par M Grégoire Dubé, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 22h13.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_(date)**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**